

# Un record de 168 mises en demeure prononcées par la Cnil | À la une | Acteurs Publics

*ActeursPublics*

Le gendarme des données personnelles, la Cnil, a publié le bilan 2023 de son action répressive. Avec un nouveau record de mises en demeure à l'encontre d'organismes publics et privés : 168, contre 147 en 2022 et 135 en 2021, et seulement 49 en 2020. Ce fut notamment le cas de 39 communes, auxquelles la Cnil a demandé de renoncer à l'utilisation de lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation, étant donné que seules la police et la gendarmerie nationales sont autorisés à déployer de tels dispositifs. Le nombre de sanctions a lui aussi grimpé à 42, contre 21 en 2022 et 18 en 2021. Une hausse continue qui suit assez logiquement la tendance à la hausse du nombre de plaintes déposées auprès de l'autorité indépendante. Avec, là encore, un nouveau record de 16 000 plaintes, contre 12 193 en 2022 et 14 143 en 2021.